



COMPTE RENDU DE LA SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 septembre 2021

République Française
MAIRIE DE CLAIRA

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 23 du mois de septembre à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil municipal de la Commune de CLAIRA, sous la présidence de Monsieur Marc PETIT, maire de CLAIRA, dûment convoqués le 17 septembre 2021

Date de convocation du conseil municipal : 17 septembre 2021

Présent(s) : Marc PETIT - Marie-France ROFIDAL - Jean PUGINIER- Joëlle ESTELA-METOIS- Guy WALCZAK- Marjorie GONZALES - Jean-Louis VINCIGUERRA- Isabelle LE MOUÉE- Alain BUFFET - Nadira M'ZOURI—Frédéric NICOLEAU -- Laurent CARTIGNY — Jennifer DUBECQ (pris part aux délibérations à partir du point 4) –Camille CAVERIBERE — Joël GIULIANI - Myriam POUILLAUDE – Manuel GOMEZ-- Nathalie DENIS- Angélique SORLI– Alain QUINTO - Marie-Line GIRO - Michel BARBÉ – Jean-Marie NOGUER-

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Jean-Claude BAÑULS (procuration Nathalie DENIS) - Nathalie BURIN (procuration Jean-Marie NOGUER) - Fabienne LINOSSIER (procuration Alain QUINTO) - Stéphane BAÑULS (procuration Joëlle ESTELA- METOIS)

Absent(s) excusés : Jean-Claude BAÑULS – Nathalie BURIN –Fabienne LINOSSIER - Stéphane BAÑULS-

Absent(s) non excusé :0

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres votants : 27

Le secrétariat est assuré par : Marjorie GONZALES

Début de séance : 18h30

Fin de séance :20h42

Numéro de délibération	Objet	Le conseil municipal décide :
D2021/09/01	Demande d'instauration de servitude d'utilité publique pour son installation de stockage EI FOURAT ENVIRONNEMENT Le conseil municipal : <ul style="list-style-type: none">• De donner un avis défavorable à l'installation de servitudes d'utilité publique concernant la demande de la société EL FOURAT environnement sur les parcelles sus visées	AVEC 22 VOIX CONTRE et 4 ABSTENTIONS <ul style="list-style-type: none">• DE DONNER UN AVIS DEFAVORABLE
D2021/09/02	Abattement exceptionnel Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) – Modalités TLPE 2021 Le conseil municipal : <ul style="list-style-type: none">• D'adopter un abattement de 10 % applicable au montant dû par chaque redevable au titre de l'année 2021• De donner tous pouvoirs au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires au recouvrement de cette taxe ;• De charger le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux	A L'UNANIMITE <ul style="list-style-type: none">• D'ADOPTER un abattement de 10% sur la TLPE de 2021
D2021/09/03	Décision modificative n° 1 au budget principal de la commune Le conseil municipal : <ul style="list-style-type: none">• D'approuver la décision modificative n°1 au budget primitif 2021• De dire que la section de fonctionnement se porte à 4 659 566.25, que la section d'investissement se porte à 2 351 224.00 et que le budget principal 2021 se porte à 7 010 790.25 en recettes et en dépense• D'autoriser le maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.	A L'UNANIMITE <ul style="list-style-type: none">• D'APPROUVER la décision modificative n°1 au budget primitif 2021• DE DIRE section fonctionnement = 4 659 566.25€ et section investissement =2 351 224.00• D'AUTORISER le maire à signer

D2021/09/04	<p style="text-align: center;">Décision modificative n° 1 au budget annexe « assainissement »</p> <p style="text-align: center;">Le conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'approuver la décision modificative n°1 au budget annexe « assainissement » 2021 • De dire que la section de fonctionnement se porte à 431 074.83, que la section d'investissement se porte à 559 893.63 et que le budget annexe « assainissement » 2021 se porte à 990 968.46 en recettes et en dépenses. 	<p style="text-align: center;">A L'UNANIMITE</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER la décision modificative n°1 au budget annexe «assainissement » 2021 • DE DIRE section fonctionnement = 431 074.83€ et section investissement =559 893.63€ • D'AUTORISER le maire à signer 																																												
D2021/09/05	<p style="text-align: center;">Modification des indemnités des élus</p> <p>Le Maire propose au Conseil Municipal :</p> <p>Maire : 55.00 % de l'indice brut 1027 1^{er} adjoint : 19.50 % de l'indice brut 1027 2^{ème} adjoint : 19.50 % de l'indice brut 1027 3^{ème} adjoint : 00.00 % de l'indice brut 1027 4^{ème} adjoint : 19.50 % de l'indice brut 1027 5^{ème} adjoint : 19.50 % de l'indice brut 1027 6^{ème} adjoint : 19.50 % de l'indice brut 1027 7^{ème} adjoint : 19.50 % de l'indice brut 1027 8^{ème} adjoint : 19.50 % de l'indice brut 1027 1^{er} conseiller délégué : 10.41 % de l'indice brut 1027 2^{ème} conseiller délégué : 10.41 % de l'indice brut 1027 3^{ème} conseiller délégué : 10.41 % de l'indice brut 1027 4^{ème} conseiller délégué : 4.00 % de l'indice brut 1027 5^{ème} conseiller délégué : 4.00 % de l'indice brut 1027</p> <p style="text-align: center;">Le conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DECIDE de fixer le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers délégués aux taux exposés ; • DIT que les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires • PRECISE que Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération. 	<p style="text-align: center;">A L'UNANIMITE</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE FIXER le montant des indemnités de fonction des élus • DE DIRE que les indemnités de fonction seront payées mensuellement 																																												
D2021/09/06	<p style="text-align: center;">Subventions aux associations communales et au collège</p> <p style="text-align: center;">Le conseil municipal :</p> <p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'ATTRIBUER les subventions communales aux bénéficiaires précités conformément au tableau ci-dessous, • DE DIRE que les crédits alloués pourront faire l'objet d'un contrôle de leur bonne exécution par la collectivité, • D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions, les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021. <table border="1" data-bbox="577 1944 1291 2781"> <thead> <tr> <th>BENEFICIAIRE</th> <th>MONTANT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>OMCS</td><td>3 000,00 €</td></tr> <tr><td>Asso. chasse</td><td>2 000,00 €</td></tr> <tr><td>Atelier couleur de Claira</td><td>450,00 €</td></tr> <tr><td>MC danse</td><td>2 500,00 €</td></tr> <tr><td>Clairando</td><td>1 000,00 €</td></tr> <tr><td>Comité des fêtes</td><td>3 000,00 €</td></tr> <tr><td>Cyno club Claira</td><td>800,00 €</td></tr> <tr><td>Don du sang</td><td>200,00 €</td></tr> <tr><td>Ecole basket</td><td>4 000,00 €</td></tr> <tr><td>Enfance du Tiers Monde</td><td>1 000,00 €</td></tr> <tr><td>Enjoy Country Dance</td><td>400,00 €</td></tr> <tr><td>G.V. de Claira</td><td>1 500,00 €</td></tr> <tr><td>Groupe Sardaniste</td><td>800,00 €</td></tr> <tr><td>L'Atelier d'Isa</td><td>200,00 €</td></tr> <tr><td>Les moulins de Claira</td><td>500,00 €</td></tr> <tr><td>Pétanque Clairanenque</td><td>1 000,00 €</td></tr> <tr><td>FC Claira (football)</td><td>10 500,00 €</td></tr> <tr><td>Sauvegarde du patrimoine</td><td>500,00 €</td></tr> <tr><td>Sport Boules Claira (SBC)</td><td>1 000,00 €</td></tr> <tr><td>Tae Kwon Do</td><td>700,00 €</td></tr> <tr><td>Tennis Club</td><td>800,00 €</td></tr> </tbody> </table>	BENEFICIAIRE	MONTANT	OMCS	3 000,00 €	Asso. chasse	2 000,00 €	Atelier couleur de Claira	450,00 €	MC danse	2 500,00 €	Clairando	1 000,00 €	Comité des fêtes	3 000,00 €	Cyno club Claira	800,00 €	Don du sang	200,00 €	Ecole basket	4 000,00 €	Enfance du Tiers Monde	1 000,00 €	Enjoy Country Dance	400,00 €	G.V. de Claira	1 500,00 €	Groupe Sardaniste	800,00 €	L'Atelier d'Isa	200,00 €	Les moulins de Claira	500,00 €	Pétanque Clairanenque	1 000,00 €	FC Claira (football)	10 500,00 €	Sauvegarde du patrimoine	500,00 €	Sport Boules Claira (SBC)	1 000,00 €	Tae Kwon Do	700,00 €	Tennis Club	800,00 €	<p style="text-align: center;">A L'UNANIMITE</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'ATTRIBUER les subventions communales • DE DIRE que les crédits alloués pourront faire l'objet d'un contrôle de leur bonne exécution par la collectivité, • D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions, les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.
BENEFICIAIRE	MONTANT																																													
OMCS	3 000,00 €																																													
Asso. chasse	2 000,00 €																																													
Atelier couleur de Claira	450,00 €																																													
MC danse	2 500,00 €																																													
Clairando	1 000,00 €																																													
Comité des fêtes	3 000,00 €																																													
Cyno club Claira	800,00 €																																													
Don du sang	200,00 €																																													
Ecole basket	4 000,00 €																																													
Enfance du Tiers Monde	1 000,00 €																																													
Enjoy Country Dance	400,00 €																																													
G.V. de Claira	1 500,00 €																																													
Groupe Sardaniste	800,00 €																																													
L'Atelier d'Isa	200,00 €																																													
Les moulins de Claira	500,00 €																																													
Pétanque Clairanenque	1 000,00 €																																													
FC Claira (football)	10 500,00 €																																													
Sauvegarde du patrimoine	500,00 €																																													
Sport Boules Claira (SBC)	1 000,00 €																																													
Tae Kwon Do	700,00 €																																													
Tennis Club	800,00 €																																													

Terre à Clairia	500,00 €
Handicap'66	2 000,00 €
Un sourire à la vie	800,00 €
Volley ball	500,00 €
Yoga	800,00 €
J'aime la music 66	800,00 €
Souvenir Français	500,00 €
Dansons à Clairia	800,00 €
COLLEGE	1 720,00 €
Asso des Commerçants	300,00 €
Ecole Primaire « Yves Ducès »	14 000.00 €
Ecole Maternelle « Les cariolettes »	3 000.00 €

D2021/09/07

Commissions communales : Finances ; Urbanisme ; Festivités Municipales (hors commémorations) ; Risques Majeurs ; Jeunesse

Le conseil municipal :

- **Adopte** la liste des commissions municipales suivantes :
 1. Commission des finances et l'administration générale
 2. Commission des risques majeurs
 3. Commission urbanisme
 4. Commission jeunesse
 5. Commission festivités municipales
- **Dit que** Les commissions municipales comportent 5 membres, chaque membre pouvant siéger à trois commissions maximums.
- **Désigne** à 23 voix pour et 4 voix contre (Joëlle ESTEAL-METOIS, Stéphane BAÑULS, Nathalie DENIS, Jean-Claude BAÑULS) au sein des commissions les personnes suivantes :
 1. Commission des finances et l'administration générale :
 - Guy WALCZAK
 - Myriam POUILLAUDE
 - Jennifer DUBECQ
 - Alain BUFFET
 - Angélique SORLI
 2. Commission des risques majeurs :
 - Alain BUFFET
 - Manuel GOMEZ
 - Camille CAVERIBERE
 - Jean-Louis VINCIGUERRA
 - Michel BARBÉ
 3. Commission urbanisme :
 - Marjorie GONZALES
 - Jean-Louis VINCIGUERRA
 - Joël GIULIANI
 - Myriam POUILLAUDE
 - Alain QUINTO
 4. Commission jeunesse :
 - Isabelle LE MOUÉE
 - Laurent CARTIGNY
 - Jean PUGINIER
 - Guy WALCZAK
 - Angélique SORLI
 5. Commission festivités municipales (Hors commémorations)
 - Isabelle LE MOUÉE
 - Jennifer DUBECQ
 - Marie-France ROFIDAL
 - Camille CAVERIBERE
 - Jean-Marie NOGUER

AVEC 23 VOIX POUR et 4 VOIX CONTRE

- **Adopte** la liste des commissions municipales suivantes :
 - Commission **des finances et l'administration générale**
 - Commission **des risques majeurs**
 - Commission **urbanisme**
 - Commission **jeunesse**
 - Commission **festivités municipales**

D2021/09/08	<p>Convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires pour les missions opérationnelles et la formation Le conseil municipal</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE la convention jointe pour les sapeurs-pompiers volontaires entre le SDIS et la Ville de Clair. • AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDIS et les conventions individuelles avec chaque agent concerné. 	<p>A L'UNANIMITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER la convention jointe pour les sapeurs-pompiers volontaires entre le SDIS et la Ville de Clair. • D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDIS et les conventions individuelles avec chaque agent concerné.
D2021/09/09	<p>Convention de mise à disposition du service urbanisme de la Communauté de Communes Salanque Corbières Méditerranée et la commune de CLAIRA Le conseil municipal</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE la convention d'instruction des autorisations d'urbanisme avec la Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée. • APPROUVE les termes de la convention ci-jointe. • AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous les actes afférents 	<p>A L'UNANIMITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER la convention d'instruction des autorisations d'urbanisme avec la Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée. • D'APPROUVER les termes de la convention ci-jointe. • D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention et tous les actes afférents
D2021/09/10	<p>Convention d'édition avec la SARL COM'MEDIA Le conseil municipal</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE la convention d'édition avec la SARL COM'MEDIA • AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous les actes afférents 	<p>A L'UNANIMITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER la convention d'édition avec la SARL COM'MEDIA • D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention et tous les actes afférents
D2021/09/11	<p>Rapport d'activité général 2020 du SPANC 66 Le conseil municipal</p> <ul style="list-style-type: none"> • VALIDE le rapport d'activité du SPANC 66 pour l'année 2020. 	<p>A L'UNANIMITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • De valider le rapport d'activité du SPANC 66 pour l'année 2020.
D2021/09/12	<p>Vente de la parcelle cadastrée AO 450 sise 4 impasse des Blanqueries Le conseil municipal</p> <p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE CEDER le bien au prix de 45 000.00€ • D'AUTORISER le Maire à signer l'acte de vente et procéder à toutes les formalités nécessaires à l'acquisition • DE DESIGNER l'office notaires Ribot Esteve Jeanean- Marty Arnaudies successeurs de Mes Llory Mourret Remignard pour les besoins de la vente et notamment pour recevoir l'acte en la forme authentique 	<p>AVEC 23 VOIX POUR et 4 VOIX CONTRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE CEDER le bien au prix de 45 000.00€ • D'AUTORISER le Maire à signer l'acte de vente et procéder à toutes les formalités nécessaires à l'acquisition • DE DESIGNER l'office notaires Ribot Esteve Jeanean- Marty Arnaudies successeurs de Mes Llory Mourret Remignard pour les besoins de la vente et notamment pour recevoir l'acte en la forme authentique

D2021/09/13	<p align="center">Vente de la parcelle cadastrée AO 447 sise 6 rue des Blanqueries</p> <p align="center">Le conseil municipal</p> <p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE CEDER le bien au prix de 55 000.00€ • D'AUTORISER le Maire à signer l'acte de vente et procéder à toutes les formalités nécessaires à l'acquisition • DE DESIGNER l'office notaires Ribot Esteve Jeanean- Marty Arnaudies successeurs de Mes Llory Mourret Remignard pour les besoins de la vente et notamment pour recevoir l'acte en la forme authentique 	<p align="center">AVEC 23 VOIX POUR et 4 VOIX CONTRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE CEDER le bien au prix de 55 000.00€ • D'AUTORISER le Maire à signer l'acte de vente et procéder à toutes les formalités nécessaires à l'acquisition • DE DESIGNER l'office notaires Ribot Esteve Jeanean- Marty Arnaudies successeurs de Mes Llory Mourret Remignard pour les besoins de la vente et notamment pour recevoir l'acte en la forme authentique
D2021/09/14	<p align="center">Vente de la parcelle cadastrée AO 460 sise 9 Rue du Ruisseau</p> <p align="center">Le conseil municipal</p> <p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE CEDER le bien au prix de 50 000.00€ • D'AUTORISER le Maire à signer l'acte de vente et procéder à toutes les formalités nécessaires à l'acquisition • DE DESIGNER l'office notaires Ribot Esteve Jeanean- Marty Arnaudies successeurs de Mes Llory Mourret Remignard pour les besoins de la vente et notamment pour recevoir l'acte en la forme authentique 	<p align="center">AVEC 16 VOIX POUR et 11 VOIX CONTRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE CEDER le bien au prix de 50 000.00€ • D'AUTORISER le Maire à signer l'acte de vente et procéder à toutes les formalités nécessaires à l'acquisition • DE DESIGNER l'office notaires Ribot Esteve Jeanean- Marty Arnaudies successeurs de Mes Llory Mourret Remignard pour les besoins de la vente et notamment pour recevoir l'acte en la forme
D2021/09/15	<p align="center">Vente de la parcelle cadastrée AO 130 sise 10 rue de l'union</p> <p align="center">Le conseil municipal</p> <p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE CEDER le bien au prix de 72 000.00€ • D'AUTORISER le Maire à signer l'acte de vente et procéder à toutes les formalités nécessaires à l'acquisition • DE DESIGNER l'office notaires Ribot Esteve Jeanean- Marty Arnaudies successeurs de Mes Llory Mourret Remignard pour les besoins de la vente et notamment pour recevoir l'acte en la forme authentique 	<p align="center">AVEC 23 VOIX POUR et 4 VOIX CONTRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE CEDER le bien au prix de 72 000.00€ • D'AUTORISER le Maire à signer l'acte de vente et procéder à toutes les formalités nécessaires à l'acquisition • DE DESIGNER l'office notaires Ribot Esteve Jeanean- Marty Arnaudies successeurs de Mes Llory Mourret Remignard pour les besoins de la vente et notamment pour recevoir l'acte en la forme authentique
D2021/09/16	<p align="center">Vente de la parcelle cadastrée AO 298 sise 4 Place de l'huile</p> <p align="center">Le conseil municipal</p> <p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE CEDER le bien au prix de 30 000.00€ • D'AUTORISER le Maire à signer l'acte de vente et procéder à toutes les formalités nécessaires à l'acquisition • DE DESIGNER l'office notaires Ribot Esteve Jeanean- Marty Arnaudies successeurs de Mes Llory Mourret Remignard pour les besoins de la vente et notamment pour recevoir l'acte en la forme authentique 	<p align="center">A L'UNANIMITE</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE CEDER le bien au prix de 30 000.00€ • D'AUTORISER le Maire à signer l'acte de vente et procéder à toutes les formalités nécessaires à l'acquisition • DE DESIGNER l'office notaires Ribot Esteve Jeanean- Marty Arnaudies successeurs de Mes Llory Mourret Remignard pour les besoins de la vente et notamment pour recevoir l'acte en la forme

D2021/09/17	<p align="center">Retrait de la délibération D 2021/06/05 du 17 juin 2021 et achat des parcelles AR110 – AR 111et AR 112 suite au passage du géomètre</p> <p>Le Maire propose au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1° d'acquérir la parcelle cadastrée AR 110 à l'euro symbolique • 2 d'acquérir les parcelles cadastrées AR 111 et AR 112 au montant 284 745.00€ • 3° de l'autoriser à signer l'acte d'acquisition et procéder à toutes les formalités nécessaires à l'acquisition • 4° de désigner la SCP Bagnouls Pagnon Delubac notaire à Saint Laurent de la Salanque, pour les besoins de la vente et notamment pour recevoir l'acte en la forme authentique <p align="center">Le conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ADOpte la proposition de vote dans les conditions exposées • DESIGNE la SCP Bagnouls Pagnon Delubac, notaire à Saint Laurent de la Salanque, pour les besoins de la vente et notamment pour recevoir l'acte en la forme authentique • CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération qui pourra signer tous les actes et documents nécessaires 	<p align="center">A L'UNANIMITE</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'ADOPTER LA PROPOSITION DE VOTE • DE DESIGNER LE NOTAIRE • DE CHARGER LE MAIRE DE L'EXECUTION DE LA DELIBERATION DE SIGNER L'ACTE 																																	
D2021/09/18	<p align="center">Demande d'attribution d'arbustes par la pépinière départementale</p> <p align="center">Le conseil municipal</p> <p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE SOLLICITER du Conseil Départemental des P-O, l'attribution des arbres et arbustes par la Pépinière Départementale selon la liste suivante : <table border="1" data-bbox="373 1080 1499 1448"> <thead> <tr> <th>Essences</th> <th>Quantité</th> <th>Implantation souhaitée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ginko Biloba</td> <td align="center">1</td> <td>Parc du poumon vert</td> </tr> <tr> <td>Arbousier</td> <td align="center">1</td> <td>Parc du poumon vert</td> </tr> <tr> <td>Lila commun</td> <td align="center">1</td> <td>Parc du poumon vert</td> </tr> <tr> <td>Mimosa des quatre saisons</td> <td align="center">1</td> <td>Mairie de Claira</td> </tr> <tr> <td>Saule pleureur</td> <td align="center">1</td> <td>Centre culturel</td> </tr> <tr> <td>Cyprès de Provence</td> <td align="center">2</td> <td>Forage F3</td> </tr> <tr> <td>Eléagnus</td> <td align="center">200</td> <td>Forage F3</td> </tr> <tr> <td>Pittosporum</td> <td align="center">50</td> <td>Parc 0-3 ans</td> </tr> <tr> <td>Glycine</td> <td align="center">2</td> <td>Parc 0-3 ans</td> </tr> <tr> <td>Troène commun</td> <td align="center">100</td> <td>Chapelle St Pierre</td> </tr> </tbody> </table>	Essences	Quantité	Implantation souhaitée	Ginko Biloba	1	Parc du poumon vert	Arbousier	1	Parc du poumon vert	Lila commun	1	Parc du poumon vert	Mimosa des quatre saisons	1	Mairie de Claira	Saule pleureur	1	Centre culturel	Cyprès de Provence	2	Forage F3	Eléagnus	200	Forage F3	Pittosporum	50	Parc 0-3 ans	Glycine	2	Parc 0-3 ans	Troène commun	100	Chapelle St Pierre	<p align="center">A L'UNANIMITE</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE SOLLICITER du Conseil Départemental des P-O, l'attribution des arbres et arbustes par la Pépinière Départementale
Essences	Quantité	Implantation souhaitée																																	
Ginko Biloba	1	Parc du poumon vert																																	
Arbousier	1	Parc du poumon vert																																	
Lila commun	1	Parc du poumon vert																																	
Mimosa des quatre saisons	1	Mairie de Claira																																	
Saule pleureur	1	Centre culturel																																	
Cyprès de Provence	2	Forage F3																																	
Eléagnus	200	Forage F3																																	
Pittosporum	50	Parc 0-3 ans																																	
Glycine	2	Parc 0-3 ans																																	
Troène commun	100	Chapelle St Pierre																																	

Compte rendu affiché le 05 octobre 2021

Marc PETIT

Maire de Claira.